

Pertes de gains des travailleurs déplacés ayant une participation stable au marché du travail, 1990 à 2003

Diffusé à 8:30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le jeudi 29 novembre 2012

La majorité des travailleurs comptant plusieurs années sur le marché du travail qui ont été mis à pied dans les différents contextes économiques du début des années 1990 et du début des années 2000 ont réussi à trouver du travail et à toucher un salaire ou un traitement au cours des cinq années ayant suivi leur mise à pied.

Toutefois, nombre d'entre eux ont subi des pertes de gains lorsqu'ils ont repris le travail. L'ampleur des pertes variait de façon significative selon des facteurs tels que la situation du marché du travail et la trajectoire d'emploi de la personne touchée avant sa mise à pied.

Entre 2000 et 2003, une période de chômage relativement faible au Canada, 977 000 personnes de 21 à 55 ans qui avaient une « participation stable » au marché du travail ont été mises à pied de façon permanente. (Par « participation stable », on entend au moins six années consécutives de salaire ou traitement avant la mise à pied.)

De ce groupe, 650 000 ou 66 % ont trouvé du travail par la suite et ont touché un salaire ou un traitement pendant les cinq années suivantes.

Par contre, pendant la période de chômage élevée de 1990 à 1993, près de 1,1 million de travailleurs du principal groupe d'âge actif ayant une participation stable au marché du travail ont été mis à pied. Environ 54 % d'entre eux ont trouvé du travail et ont eu des gains au cours des cinq années suivantes.

Dans le cadre de l'étude, on a réparti ces travailleurs en trois groupes : environ 20 % avaient beaucoup d'ancienneté; environ 30 %, peu d'ancienneté et environ 50 % avaient été mis à pied précédemment.

Cinq ans après avoir été déplacés, les travailleurs précédemment mis à pied qui ont perdu leur emploi au début des années 1990 ont connu des pertes de gains allant de 15 % à 30 %. Les pertes de leurs homologues mis à pied au début des années 2000 allaient de 2 % à 15 %.

Dans le cas des travailleurs qui avaient été mis à pied précédemment — un groupe qui représente un segment considérable des travailleurs déplacés —, l'amélioration de la situation du marché du travail a atténué les pertes de gains à long terme.

Par contre, de nombreux travailleurs ayant beaucoup d'ancienneté ont subi des pertes de gains substantielles à long terme, et ce, pour les deux périodes.

Par exemple, les hommes de 36 à 55 ans ayant beaucoup d'ancienneté ont connu des pertes de gains à long terme allant de 16 % à 27 % au début des années 1990 et de 15 % à 23 % au début des années 2000.

L'étude a aussi démontré que les travailleurs de sexe masculin de 36 à 55 ans ayant beaucoup d'ancienneté ou peu d'ancienneté ont connu des pertes de gains à long terme d'au moins 10 %, même dans le contexte de resserrement relatif du marché du travail des années 2000. Ainsi, même si une situation favorable du marché du travail peut être de bon augure pour de nombreux travailleurs déplacés, elle n'élimine pas les répercussions négatives du déplacement sur les gains pour de nombreux autres.



Note aux lecteurs

Le présent communiqué est fondé sur un document de recherche intitulé « Pertes de gains des travailleurs déplacés ayant une participation stable au marché du travail : données récentes pour le Canada », diffusé aujourd'hui.

L'étude examine les pertes de gains subies par les travailleurs mis à pied de façon permanente au début des années 1990 et des années 2000, et ce, cinq ans après la perte de leur emploi. Elle met l'accent sur les travailleurs déplacés qui avaient une participation stable au marché du travail avant de perdre leur emploi. Ces travailleurs sont définis comme ceux comptant au moins six années consécutives de salaire et traitement positifs avant la perte d'emploi.

Les « travailleurs ayant beaucoup d'ancienneté » sont ceux qui sont demeurés avec le même employeur pendant au moins six années consécutives avant de perdre leur emploi. Les « travailleurs ayant peu d'ancienneté » sont ceux qui ont changé d'employeur au cours de la période de six ans précédant la perte d'emploi, mais qui n'ont pas connu de mise à pied pendant cette période. Les « travailleurs mis à pied précédemment » sont ceux qui ont été mis à pied au moins une fois au cours de la période de six ans précédant la perte d'emploi examinée dans cette étude.

Le document de recherche « Pertes de gains des travailleurs déplacés ayant une participation stable au marché du travail : données récentes pour le Canada », qui fait partie de la *Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques* (11F0019M, gratuite), est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Ressource clé*.

Des études semblables de la Division de l'analyse sociale peuvent être consultées à l'adresse (www.statcan.gc.ca/analysesociale).

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous sans frais au 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec René Morissette au 613-951-3608, Division de l'analyse sociale.